



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT

**Extrait du registre  
Des procès-verbaux du Conseil d'Administration  
Séance du 25 juin 2019**

Nombre de conseillers en exercice : 13

Par suite d'une convocation en date du 18 juin 2019, les membres composant le Conseil d'Administration du CCAS de Teyran se sont réunis à la salle de la Bergerie à Teyran, le 25 juin 2019, sous la présidence de Madame Huguette LABALME, Vice-Présidente du CCAS de Teyran.

**Étaient présents :** Huguette LABALME, Nicole DUPRAT, Odile VELAY, Christelle POYO, Marie-Agnès REMY, Brigitte HOURTAL, Nelly BONNARD, Sylvette TOURRIERE, Geneviève PEYTAVIN, Bernard DUMAS lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient absents et ayant donné procuration :** Mme Denise QUET à Mme Marie-Agnès REMY  
M. Christian DESWAERTE à Mme Huguette LABALME

**Absent excusé :** Éric BASCOU

Le quorum étant atteint, le Conseil d'Administration a pu délibérer.

Madame la Vice-Présidente ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Madame Nicole DUPRAT est désignée pour remplir cette fonction.

Les membres du conseil d'administration, à l'unanimité approuvent le Procès-verbal de la séance du 08 avril 2019.

## **I – Résidence d'Aubeterre**

### **1. Délibération n° 2019-14 relative à l'approbation de l'EPRD 2019**

Avec la mise en place du nouveau cadre de présentation budgétaire, il doit être transmis un EPRD (Etat prévisionnel des recettes et des dépenses) et ses annexes (tableau des effectifs TPER, annexe financière, rapport financier) au plus tard le 30 juin 2019 à l'ARS et au Conseil Départemental en fonction des recettes attribuées pour l'année 2019, à savoir :

- Hébergement : 1 268 058.84€
- Dépendance : 357 496.33€
- Soins : 736 904.02€

Suite à l'élaboration du tableau des effectifs (TPER) et vu les besoins en personnel nécessaires pour assurer la qualité des prestations, les dotations dépendance et soins sont insuffisantes. Les sections dépendance et soins apparaissent donc en déficit.

En effet, les dotations dépendance et soins étant distribuées par 7ème pour la dépendance et par tiers pour les soins ne permettent pas de prendre en compte les besoins actuels. De plus, les nombreuses absences du service aide-soignant et infirmier ne sont pas prises en compte dans les dotations.

Il y a donc à la fois une insuffisance de dotations du fait d'une distribution échelonnée des moyens et également une non-prise en charge des remplacements de personnel absent.

Il a donc été décidé de présenter l'EPRD 2019 de manière réelle avec un déficit en dépendance et en soins.

En parallèle pour la section soins une demande de CNR (Crédits non-reconductibles) à hauteur de 166 314€ a été réalisée auprès de l'ARS pour essayer d'obtenir la prise en compte de ces absences et le recours obligatoire à l'intérim.

En fin d'année, en fonction des moyens, une modulation de certaines répartitions des dépenses sera faite afin d'amoinrir ces déficits.

Les membres du Conseil d'Administration du CCAS ont approuvé, à l'unanimité, l'EPRD 2019 présenté en déficit sur les sections dépendance et soins.

## **II – Ccas**

### **1. Délibération 2019 15 Subvention exceptionnelle pour la Banque Alimentaire de l'Hérault**

Suite aux difficultés budgétaires, la Banque Alimentaire de l'Hérault a fait appel à la générosité de tous ses partenaires.

Madame la Vice-Présidente propose aux membres du Conseil d'administration de participer et d'aider la Banque Alimentaire de l'Hérault en accordant une subvention d'un montant de cent euros.

Ayant entendu l'exposé de Madame la Vice-Présidente et après en avoir délibéré les membres du Conseil d'Administration approuve à l'unanimité la subvention exceptionnelle pour la Banque Alimentaire de l'Hérault d'un montant de cent euros.

## **II – Divers**

### **1. Veille Sociale :**

Suite au Plan d'Urgence Canicule, nous avons mis en place des permanences « veille sociale » pour les personnes fragilisées. Nos équipes de bénévoles ont des contacts réguliers. Le formulaire de demande d'inscription sur le registre nominatif dûment rempli par nos administrés nous est remis afin de le compléter et d'avoir tous les renseignements nécessaires.

Fait à Teyran, le 3 juillet 2019  
La Président du CCAS de Teyran  
Éric BASCOU

